



VILLE D'AUBIERE

CONSEIL MUNICIPAL

IN EXTENSO DE LA SESSION DU

JEUDI 18 AVRIL 2013

SOMMAIRE

A - DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE.....	4
B - DELIBERATIONS AVEC VOTE.....	5
I - Finances.....	5
1. Délibération n°11-04-2013 : Subvention exceptionnelle Championnat de France Elite en salle – Athlétisme 2013.....	5
2. Délibération n°12-04-2013 : Mise en vente de matériels sur le site internet webencheres.com.....	8
3. Délibération n°13-04-2013 : Vente de matériel : jardinières.....	9
4. Délibération n°14-04-2013 : Vente de véhicule : Renault Express 1.6 L. Diesel, immatriculé 4876 TG 63.....	9
5. Délibération n°15-04-2013 : EPF-SMAF – Actualisation du prix de revient ZAC de Malmouche tranche 2.....	9
II - Personnel.....	10
6. Délibération n°16-04-2013 : Augmentation de la durée de travail d'un poste d'adjoint administratif de 2ème classe.....	10
7. Délibération n°17-04-2013 : Création d'un poste d'adjoint principal de 2ème classe.....	11
8. Délibération n°18-04-2013 : Modification du tableau des effectifs.....	11
III - Environnement – Cadre de vie.....	12
9. Délibération n°19-04-2013 : Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz (SIEG) : enfouissement des réseaux France Télécom rues F. Forest - Casati.....	12
10. Délibération n°20-04-2013 : Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz (SIEG) : mise en conformité des commandes d'éclairage public (EP).....	13
11. Délibération n°21-04-2013 : Aménagement des rues Casati / Fernand Forest / Amandiers.....	14
12. Délibération n°22-04-2013 : Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) : partenariat commune.....	14
13. Délibération n°23-04-2013 : Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) : avenant convention cadre.....	15
14. Délibération n°24-04-2013 : Régularisation foncière, rue des Gravins.....	17
15. Délibération n°25-04-2013 : Espace Naturel Sensible : droit de préemption.....	17
C - INFORMATIONS SUIVIES D'UNE DELIBERATION SANS VOTE.....	18
16. Délibération sans vote n°02-04-2013 : Marchés de services, de travaux et de fournitures au 31.12.12.....	18
17. Délibération sans vote n°03-04-2013 : Construction d'une salle partagée.....	18
C - INFORMATIONS DONNEES PAR M. LE MAIRE.....	19

ETAIENT PRESENTS :

SINSARD Christian
BOURCHEIX Chantal
CROUZET Eric
GILLIET Laurent
AMONCHOT-TAVERNIER Chantal
FORTE Montserrat
SOULIGNAC Vincent
LUCARD Josette
RIBES- POUZADOUX Paulette
GUYOT-BERNI Monique
LOZANO Nicole
BONNEMOY Frédérique
BUISSON Christine
GUITTON Florent
FABBRO Serge
ROCHE François
BARGNOUX Pierre-Jean
SZCZEPANIAK Eléonore
GAZEL Alain
SOUCHE Marie-Paule

ABSENTS EXCUSES :

BLAIZE Jacques (ayant donné pouvoir à Vincent SOULIGNAC)
FONTAINE Jacques (ayant donné pouvoir à AMONCHOT-TAVERNIER Chantal)
ZEMZEMI Salika (ayant donné pouvoir à SINSARD Christian)
CHASSAIGNE Alain (ayant donné pouvoir à CROUZET Eric)
SIOLY Marie-Françoise (ayant donné pouvoir à BOURCHEIX Chantal)
BOUE Frédéric (ayant donné pouvoir à LUCARD Josette)
BONTHOUX Renée (ayant donné pouvoir à SZCZEPANIAK Eléonore)
DUREL Bernard
GIRARD-LIOVINGUT Jérôme

La séance est ouverte à 18 h 35 sous la présidence de M. le Maire.

M. LE MAIRE.- Nous allons commencer ce Conseil Municipal.

Tout d'abord, je voudrais vous faire part des pouvoirs qui m'ont été communiqués. Il y en a un certain nombre. Vous voyez que notre assemblée est très clairsemée :

- Jacques BLAIZE a donné un pouvoir à Vincent SOULIGNAC ;
- Florent GUITTON a donné un pouvoir à Nicole LOZANO à partir de 19 h 45, quand il partira. Je pense que le Conseil sera fini avant ;
- Jacques FONTAINE a donné un pouvoir à Chantal AMONCHOT-TAVERNIER ;
- Salika ZEMZEMI a donné un pouvoir à M. le Maire ;
- Renée BONTHOUX a donné un pouvoir à Eléonore SZCZEPANIAK ;
- Alain CHASSAIGNE a donné un pouvoir à Eric CROUZET ;
- Marie-Françoise SIOLY a donné un pouvoir à Chantal BOURCHEIX ;
- Frédéric BOUE a donné un pouvoir à Josette LUCARD.

Nous sommes quand même assez nombreux pour délibérer.

Je remercie le public qui est venu nombreux. A ce propos, puisque j'ai cru reconnaître beaucoup de gens du quartier Castorama, je voudrais répondre à la question de M. DISSART. Comme d'habitude, la parole sera donnée à la salle après. Vincent SOULIGNAC donnera le point de vue de la municipalité sur le dossier Castorama. Je crois d'ailleurs qu'il ne dira pas beaucoup d'autres choses que ce qui est contenu dans la lettre que nous avons distribuée, moi-même et deux adjoints, samedi après-midi. Nous avons rencontré beaucoup de gens. La parole sera donnée. M. DISSART m'a proposé de faire un exposé. Cela dit, ne faut pas transformer le Conseil Municipal en tribune politique...

M. DISSART.- C'est une déclaration, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Monsieur DISSART, c'est l'équipe que j'ai l'honneur de présider qui a instauré la parole au public. Cela ne s'était jamais fait auparavant. Par ailleurs, je dois vous dire, Mesdames Messieurs dans le public, et je le dis à mes collègues aussi, que c'est la dernière fois ce soir que nous donnerons la parole au public parce que nous rentrons dans la période préélectorale et, comme nous le voyons depuis quelque temps, il y a un risque de propos qui dérivent vers des propos électoralistes. Nous voyons apparaître des gens que nous n'avons pas vus depuis six ans. C'est leur droit, mais je ne veux pas que le Conseil Municipal soit transformé en tribune politique. Si vous voulez rassembler des gens, Monsieur DISSART, faites-le. Je n'élué pas le débat. Je crois que sur Castorama, nous avons fait ce qu'il fallait.

Concernant les questions que vous ne pourrez plus poser à partir du prochain Conseil Municipal, vous pourrez bien entendu les adresser par écrit.

A - DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

La secrétaire de séance est Frédérique BONNEMOY, en l'absence de Salika ZEMZEMI.

Je demande aux élus d'éteindre les téléphones portables et nous allons tout de suite procéder à l'examen de la première délibération. C'est Eric CROUZET qui va la présenter.

M. ROCHE.- Et l'approbation du PV ?

M. LE MAIRE.- On avait dit qu'on approuvait le compte rendu, qui a été envoyé à tout le monde dans les délais prévus. Nous supposons qu'il n'y a pas eu de remarque. Y a-t-il des remarques ? Nous considérons qu'il est approuvé. Il serait difficile de faire autrement parce que c'est du mot à mot.

Mme AMONCHOT-TAVERNIER.- Cela veut-il dire que nous n'approuvons plus les comptes rendus des Conseils Municipaux précédents au nouveau Conseil Municipal ?

M. LE MAIRE.- C'est un *verbatim*. Est-ce que vous voulez que nous votions pour l'approuver ? Y a-t-il des remarques ?

M. BARGNOUX.- Il n'y a pas de remarque, mais normalement, à la séance suivant le Conseil Municipal, on demande l'approbation.

M. LE MAIRE.- Nous allons le faire.

Mme BONNEMOY.- Je pense qu'il est plus légal de le faire.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des remarques particulières ? (*Néant*)

C'est moi qui préside les débats. Il n'y a pas de remarque, pas de discussion, donc nous considérons que le compte rendu est approuvé.

B - DELIBERATIONS AVEC VOTE

I - Finances

1. Délibération n°11-04-2013 : Subvention exceptionnelle Championnat de France Elite en salle – Athlétisme 2013

Rapporteur : M. Eric CROUZET

M. CROUZET.- Bonsoir à toutes et à tous. La première délibération du jour est une délibération rétroactive puisqu'elle concerne le subventionnement exceptionnel d'une manifestation qui a déjà eu lieu. En amont, nous n'avons pas eu de Conseil Municipal pour vous proposer cette délibération. Elle concerne les championnats de France Elite d'athlétisme qui ont eu lieu les 16 et 17 février au *Stadium* Jean PELLEZ d'Aubière.

Sollicités par les organisateurs, c'est-à-dire la Fédération Française d'Athlétisme et la Ligue d'Auvergne d'Athlétisme, comme l'année dernière, nous avons participé à la restauration des bénévoles et des juges de cette compétition puisque, comme vous le savez, pour qu'une compétition se déroule, il faut qu'il y ait des athlètes mais surtout un jury et des tas de bénévoles qui sont là pour enlever et remettre les haies, remettre les sautoirs en état, etc. Cela représente à peu près 150 personnes qui, lors des déjeuners du midi, prennent un déjeuner sur le pouce, mais le samedi soir, ils sont tous réunis de façon plus sympathique et festive dans la salle de danse du Cosec. Nous allons participer au financement de ce repas.

Considérant l'importance de cette manifestation et surtout la contrepartie en matière de communication pour la commune – nous tenons à votre disposition au service Communication le détail du chiffrage que cela représenterait en temps de télévision et en temps de presse écrite – il y a une compensation évidente pour la commune donc M. le Maire vous propose d'allouer une somme à la Ligue d'Auvergne d'Athlétisme pour la prise en charge des repas et demande au Conseil Municipal d'approuver cette subvention exceptionnelle.

Mme AMONCHOT-TAVERNIER.- J'avais posé une question, mais j'ai un peu la réponse. J'avais demandé quel était le coût du repas et le nombre de repas qui avaient été servis.

M. CROUZET.- Je ne connais pas le coût du repas. Je sais simplement que cela concernait à peu près 150 personnes. Si on a pris la totalité, cela doit faire le repas à 10 €. Ce n'est pas nous qui avons traité directement, c'est la Ligue d'Auvergne d'Athlétisme.

Mme SZCZEPANIAK.- Dans la délibération, vous indiquez que, comme l'an passé, la commune a été sollicitée pour une subvention relative à la prise en charge de ces repas de bénévoles et arbitres. J'ai vérifié les comptes rendus des Conseils de mars et avril 2012 et nous n'avons eu ni connaissance de cette demande, ni voté de subvention à cet égard.

Je souhaiterais informer le Conseil qu'il s'agit de la septième édition de ces championnats, que cette manifestation est une rencontre qui concerne une fédération et qu'elle se passe dans un espace de Clermont Communauté.

Je rappelle par ailleurs que ce type de projet demande des financements auprès du Ministère des Sports *via* le CNDS.

(Entrée de Mme FORTE)

Quant à la Ligue d'Athlétisme, elle est financée sur ce projet par le Conseil Régional, le Conseil Général, Clermont Communauté, la mutuelle Eovi, le fabricant de la marque Asics et Areva. Pour cette manifestation, les entrées étaient payantes et il y avait une buvette, donc suffisamment de sources de financement pour payer les repas.

D'autre part, nous n'avons aucune association affiliée à cette fédération sur notre commune et concernée par la manifestation. Si notre commune alloue une subvention pour financer les repas de bénévoles ou arbitres pour des projets qui n'ont pas le sens de l'intérêt général, je pense que les impôts des Aubiérais seront bien mal utilisés. Cette somme serait plus profitable aux associations aubiéroises, d'autant plus que cet espace *Stadium PELLEZ* est appelé à changer de commune, comme lu dans la presse il n'y a pas très longtemps.

M. CROUZET.- Ce n'est pas la première subvention que nous accordons pour la même manifestation. La somme était de 1 000 € la première fois. Je vous le donnerai, nous le rechercherons.

Mme SZCZEPANIAK.- Dans les comptes rendus de mars et avril 2012, il n'y a pas trace de cette demande particulière.

M. CROUZET.- C'était antérieur.

Mme SZCZEPANIAK.- Vous indiquez « l'an dernier ».

M. CROUZET.- C'était pour la manifestation de l'an dernier, mais cela avait été voté à l'automne 2011.

M. LE MAIRE.- Madame SZCZEPANIAK, ce que vous avez dit est tout à fait vrai, il n'y a pas d'association affiliée à la Ligue d'Auvergne d'Athlétisme. En revanche, je ne partage pas votre avis lorsque vous dites que nous n'avons pas le sens de l'intérêt général. D'abord, pour parler d'Aubière pendant trois jours dans la France entière, dans l'Europe entière, dans le monde entier, avec en plus un champion olympique lors de ces championnats, je ne vous dis pas s'il avait fallu payer la publicité avec le rayonnement et tout ce qui va sur Aubière !

Par ailleurs, il faudrait que vous sachiez que pour les championnats de France Elite – c'est la septième édition, vous l'avez bien noté – et pour toutes les manifestations qui ont lieu au *Stadium* toute l'année – il y avait 400 athlètes, sans parler des bénévoles pour lesquels nous votons cette délibération – le *Stadium* remplit en grande partie les sept hôtels d'Aubière. Je vous rappelle qu'ils nous rapportent 70 000 € de taxe de séjour. Je pense que grâce aux événements internationaux de cette nature, le sens de l'intérêt général pour la commune d'Aubière est bien rempli.

Mme SZCZEPANIAK.- Mercredi, j'ai eu le plaisir de voir M. VOLDOIRE à la télévision, au journal de midi. Je voudrais savoir si on pourrait lui donner cette même somme pour les Croqueurs de Pommes parce que le fait qu'il soit passé à la télévision à midi avec M. PERNAULT est certainement plus profitable pour la commune d'Aubière que ce qui s'est passé au *Stadium*, qui ne concerne que quelques athlètes, de haut niveau certes.

Je rappelle surtout que dans cette manifestation, les entrées étaient payantes, qu'il y avait une buvette et que s'ils avaient voulu dégager quelques intérêts pour restaurer les bénévoles et les arbitres, ce n'était pas très compliqué pour eux. Je trouve simplement anormal de donner 1 500 € à la Ligue d'Athlétisme.

M. CROUZET.- Ce partenariat avec la Ligue d'Athlétisme ne se limite pas au championnat Elite puisqu'entre le 15 septembre et le 15 mars, il y a eu six compétitions, dont quatre de niveau interrégional, qui ont rempli les hôtels d'Aubière. Vous pouvez aller faire le tour des hôtels. Ils sont ravis de leur partenariat avec la Ligue d'Athlétisme, tout comme l'est le tennis au moment du tournoi international.

M. LE MAIRE.- D'ailleurs, quand il y a un Open de Tennis, puisque c'est un bâtiment qui appartient à la commune, nous ne donnons pas de subvention, mais le fait de mettre à disposition de cette manifestation des employés de la mairie est une prestation qui équivaut à une grosse subvention. Pour le *Stadium*, vous l'avez rappelé à juste titre, c'est Clermont Communauté et c'est 100 000 € pour les trois jours. Il y a déjà 70 000 € pour installer les gradins amovibles pour l'occasion.

Cela dit, je respecte votre point de vue. Vous êtes libres de ne pas voter la subvention, mais nous estimons qu'elle est justifiée.

M. BARGNOUX.- Qu'avez-vous fait suite à l'article qui est paru dans les journaux en disant qu'il ne fallait plus appeler le *Stadium* Jean PELLEZ d'Aubière mais le *Stadium* Jean PELLEZ de Clermont-Ferrand ?

M. LE MAIRE.- C'est la réflexion d'une personne qui a été emportée par les journalistes. A l'époque d'Hubert TARRERIAS, on a eu la même remarque par rapport à l'IFMA. On avait dit : « Il ne faut pas dire que c'est l'IFMA de la ville d'Aubière mais l'IFMA de la ville de Clermont. » Je n'accorde pas d'importance à ce genre de remarques.

M. BARGNOUX.- Cela revient quand même au problème de la subvention et du millefeuille de toutes les collectivités. Normalement, Clermont Communauté était là pour prendre en charge un certain nombre de sujets. Il a pris le *Stadium* Jean PELLEZ. Qu'il subventionne ce genre de manifestations ne me choque pas, mais après, tout le monde vient tirer sa ligne de crédits. Quelles sont les économies d'échelle là-dedans ? C'est tout à fait l'inverse.

M. CROUZET.- Il faut dire que la plupart de ces bénévoles sont des régionaux et qu'ils sont là toutes les semaines pour s'occuper de nos enfants, en particulier sur les terrains. Ce n'est pas une action d'élite qui est récompensée. C'est une action annuelle et pluriannuelle de bénévoles que nous avons tenu à mettre à l'honneur.

Y a-t-il d'autres remarques ? (*Néant*)

Je vous propose de passer au vote.

- Qui est pour ? (*22 voix*)
- Qui s'abstient ? (*Néant*)
- Qui vote contre ? (*5 voix*)

La délibération n° 11 est adoptée à la majorité.

2. Délibération n°12-04-2013 : Mise en vente de matériels sur le site internet webencheres.com

Rapporteur : M. Laurent GILLIET

M. GILLIET.- Messieurs dames, bonsoir. Cette délibération permettra de vendre du matériel et des objets qui ne sont plus utilisés par la commune ou qui sont déclarés comme étant obsolètes. Les différents objets en question qui appartiennent actuellement au patrimoine de la commune sont assez hétéroclites. Je vais vous donner quelques exemples pour illustrer mes propos. Il y a une saleuse-sableuse, une perceuse, des luminaires, des lampadaires, des barres parallèles et des barres asymétriques, un gilet pare-balles, un monte-charge, un chariot de cuisine et une essoreuse à salade électrique.

L'ensemble de ces biens ne nous sont plus utiles aujourd'hui. Nous nous proposons de les céder. Nous utilisons pour ce faire un site Internet qui s'appelle webencheres. C'est la deuxième fois que nous utilisons ce vecteur pour vendre des biens communaux. La première expérience ayant été plutôt concluante, puisqu'un grand nombre de biens ont été vendus par ce biais, nous récidivons. Vous pourrez trouver, si cette délibération est adoptée, les biens qui sont vendus sur ce site webencheres.

C'est simplement l'objet de cette délibération. C'est rendu nécessaire parce que chaque fois que nous vendons un bien communal, nous sommes obligés de prendre une délibération.

Y a-t-il des questions autour de la table ? (*Néant*)

Nous passons au vote.

- Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ? (*Néant*)
- Des personnes qui votent contre ? (*Néant*)

La délibération n° 12 est adoptée à l'unanimité.

3. Délibération n°13-04-2013 : Vente de matériel : jardinières

Rapporteur : M. Laurent GILLIET

M. GILLIET.- C'est toujours dans le même registre, dans le cadre de cessions. Cette fois-ci, il s'agit d'une cession pour des jardinières. Nous prenons une délibération spécifique parce que nous n'utilisons pas le même vecteur pour procéder à cette vente. Une commune s'est montrée intéressée par l'acquisition de ces jardinières. Il s'agit de Saint-Saturnin, qui est une commune voisine. Nous avons convenu d'un prix de 600 € pour vendre ces 25 jardinières rectangulaires et 5 jardinières hexagonales. La délibération vise à permettre cette cession.

Y a-t-il des questions ? *(Néant)*

Nous passons au vote.

- Y a-t-il des personnes qui votent contre ? *(Néant)*
- Des abstentions ? *(Néant)*

La délibération n° 13 est adoptée à l'unanimité.

4. Délibération n°14-04-2013 : Vente de véhicule : Renault Express 1.6 L. Diesel, immatriculé 4876 TG 63

Rapporteur : M. Laurent GILLIET

M. GILLIET.- La troisième délibération porte encore sur une cession. Il s'agit d'un véhicule Renault Express de 1987. Ce bien est amorti. Il a 26 ans donc il a été bien utilisé. 162 000 km ont été faits avec ce véhicule et nous avons trouvé un acquéreur pour 350 €, somme modeste certes, mais le véhicule est dans un état qui justifie ce montant. L'objet de cette délibération vise tout simplement à permettre cette transaction.

Y a-t-il des questions ? *(Néant)*

- Y a-t-il des personnes qui votent contre ? *(Néant)*
- Des abstentions ? *(Néant)*

La délibération n° 14 est adoptée à l'unanimité.

5. Délibération n°15-04-2013 : EPF-SMAF – Actualisation du prix de revient ZAC de Malmouche tranche 2

Rapporteur : M. Laurent GILLIET

M. GILLIET.- Nous ne sommes plus sur de la cession de biens, quoi qu'il s'agit bien d'une actualisation de prix de revient. Cela concerne la ZAC de Malmouche.

L'EPF-SMAF, qui est un établissement public qui a pour vocation l'acquisition de terrains pour le compte des communes, a acquis de 2006 à 2010 pour le compte de la commune d'Aubière des parcelles situées dans le périmètre de la ZAC de Malmouche afin de préparer l'aménagement de cette zone. Par une délibération du 20 décembre 2012, le Conseil Municipal a autorisé l'acquisition de ces biens par la SAEM de la ville afin de poursuivre l'aménagement de cette zone.

Or Clermont Communauté a donné son accord pour que cette opération bénéficie des dispositions de l'article 55 de la loi SRU. C'est un article qui fait peser l'indemnité aux communes qui n'ont pas un quota de logements sociaux, ce qui est notre cas puisque nous sommes en dessous des 20 % de logements sociaux. Nous étions à 13,5 % en 2008. Le chiffre a un peu augmenté depuis, mais nous sommes encore en dessous du seuil de 20 %. C'est l'objet de cet article 55 qui pénalise les communes qui n'ont pas leur quota. Nous avons pu bénéficier de ces dispositions pour minorer le prix puisqu'une partie de ce qui sera aménagé sur la ZAC de Malmouche est destinée à construire du logement social.

Le prix de cession à la SAEM reste le même. Le montant est de 386 000 €, auquel s'ajoutent les frais d'actualisation de 42 000 €, montant duquel il faut soustraire l'affectation d'une somme de 110 000 €, ce qui fait que le solde restant dû au 30 avril 2013, c'est-à-dire très bientôt, est de 318 000 €. La commune a déjà engagé une partie de cet argent. Nous nous voyons donc rembourser la somme de 218 000 € au titre de cette cession. Par ailleurs et parallèlement, nous avons inscrit au titre du budget 2013 une participation pour l'acquisition de ces parcelles pour 54 000 €. La somme sera réduite de 54 000 €.

D'une part, nous récupérons de l'argent au titre de l'avance que nous avons faite. D'autre part, l'EPF-SMAF vend directement à la SAEM. Enfin, la participation communale pour l'EPF-SMAF va être réduite de 54 000 €.

J'espère avoir été relativement clair, même si le sujet n'est pas facile à expliquer de manière simple. Cette délibération vise à permettre cette transaction.

Y a-t-il des questions ?

M. BARGNOUX.- Simplement une remarque. Même si cette délibération conduit à une économie d'une soixantaine de milliers d'euros, vous comprendrez que nous sommes contre ceci. Nous n'allons pas voter contre mais nous abstenir parce que 57 000 € gagnés par rapport au million d'euros de déficit, vous avez encore du chemin à faire !

M. GILLIET.- Je ne vais pas entrer dans la polémique. S'il n'y a pas d'autre remarque ou question, je vous propose de passer au vote.

- Y a-t-il des personnes qui votent contre ? (*Néant*)
- Des personnes qui s'abstiennent ? (*5 voix*)

La délibération n° 15 est adoptée à la majorité.

Je vous remercie.

II - Personnel

6. Délibération n°16-04-2013 : Augmentation de la durée de travail d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe

Rapporteur : Mme Chantal BOURCHEIX

Mme BOURCHEIX.- Bonsoir. M. le Maire souhaite apporter plus de souplesse à l'organisation du service Comptabilité. Pour ce faire, il désire augmenter la durée de travail d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps non complet de 28 heures en temps complet.

M. le Maire vous demande de bien vouloir vous prononcer sur cette modification de durée de temps de travail et d'approuver la création d'un poste à temps complet, bien entendu avec la suppression du poste à temps non complet de 28 heures.

Y a-t-il des questions ? (*Néant*)

Nous passons au vote.

- Y a-t-il des abstentions ? (*Néant*)
- Des voix contre ? (*Néant*)

La délibération n° 16 est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

7. Délibération n°17-04-2013 : Création d'un poste d'adjoint principal de 2^{ème} classe

Rapporteur : Mme Chantal BOURCHEIX

Mme BOURCHEIX.- Un agent actuellement adjoint administratif de 1^{ère} classe peut bénéficier d'un avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe. M. le Maire souhaite donner une suite favorable à cette requête et vous demande de bien vouloir vous prononcer sur la transformation du poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe en un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, le poste d'adjoint de 1^{ère} classe étant bien sûr supprimé du tableau des effectifs.

Y a-t-il des questions ? (*Néant*)

Nous passons au vote.

- Y a-t-il des abstentions ? (*Néant*)
- Des voix contre ? (*Néant*)

La délibération n° 17 est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

8. Délibération n°18-04-2013 : Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Mme Chantal BOURCHEIX

Mme BOURCHEIX.- Par délibération en date du 20 décembre 2012, le Conseil a approuvé la création d'un poste au grade de puéricultrice pour occuper les fonctions de Directrice du multi-accueil qui ouvrira au mois de septembre prochain.

M. le Maire vous demande de bien vouloir vous prononcer sur la modification du grade, qui est à ce jour toujours vacant, pour le transformer en poste de puéricultrice de classe supérieure correspondant au grade de la personne retenue pour ce recrutement.

Y a-t-il des questions ? (*Néant*)

Nous passons au vote.

- Y a-t-il des abstentions ? (*Néant*)
- Des voix contre ? (*Néant*)

La délibération n° 18 est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

III - Environnement – Cadre de vie

9. Délibération n°19-04-2013 : Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz (SIEG) : enfouissement des réseaux France Télécom rues F. Forest - Casati

Rapporteur : M. Vincent SOULIGNAC

M. SOULIGNAC.- Bonsoir à tous. Nous allons prendre une délibération qui concerne des travaux qui vont être faits dans la rue Casati - Forest, dans la partie de la rue Casati qui côtoie le pôle petite enfance. Je vais vous présenter le projet. C'est l'occasion. On parle évidemment du projet voirie.

(Projection de document)

Ici, vous avez le pôle petite enfance, la rue Jean Noëllet, la rue Casati et la rue Fernand Forest. Nous profitons du fait que nous allons reprendre complètement ce secteur pour refaire la voirie. Pour information, ce sera aussi l'occasion de passer en zone 30 sur un vaste secteur qui est déjà aménagé partiellement pour accueillir une zone 30, sachant que cette zone 30 ira jusqu'au campus, celui-ci étant déjà en zone 30.

Pour ce faire, il y a un sens unique ici et un passage surélevé ici, un plateau traversant, qui permettra en plus d'assurer un passage pour les personnes à mobilité réduite vers le haut de la rue Jean Noëllet, en particulier vers l'abri de bus. Ici, vous aurez un plateau traversant à l'intersection des rues Casati et Fernand Forest. Il y aura évidemment des passages piétons, de nombreux arrêts minute – je crois qu'il en est prévu quatre – et un arrêt PMR.

Nous avons profité de ces travaux pour reprendre la rue des Amandiers, qui est dans un état très dégradé. Il faut savoir que nous avons fait un état des lieux de toutes les voiries qui se trouvent sur Aubière. Elles ont été qualifiées en urgent, mauvais, bon, moyen, etc. Là, on est dans une situation où la voie est considérée comme étant très dégradée donc urgente à reprendre. Il y a beaucoup de nids de poule, etc. Nous profitons de ce marché pour agglomérer la reprise de cette voie – c'est juste un enrobé qui sera posé – et pour avoir le meilleur prix.

Nous allons enterrer les lignes d'électricité et de gaz. Ces travaux sont faits par le SIEG. Il s'agit d'enterrer les réseaux France Télécom. Pour ce faire, nous prenons en charge la surlargeur de la fouille puisqu'il y a une fouille commune pour 3 617 €. Par ailleurs, il y a des dépenses de génie civil de 9 448,40 €. Nous confions ces travaux d'étude de fourniture et de pose de matériel au SIEG du Puy-de-Dôme. Nous demandons au Conseil Général une subvention qui porte sur le montant que nous allons payer, soit 3 617 € plus 9 448,40 € TTC, ce qui fait un total de 13 065,40 €. Nous demandons 30 %. Nous obtenons la somme de 3 919,62 € TTC. Il restera à payer 9 145,48 € pour la commune.

Y a-t-il des commentaires par rapport à cette délibération ? (*Néant*)

Je passe au vote.

- Qui est contre ? (*Néant*)
- Qui s'abstient ? (*Néant*)

La délibération n° 19 est adoptée à l'unanimité.

10. Délibération n°20-04-2013 : Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz (SIEG) : mise en conformité des commandes d'éclairage public (EP)

Rapporteur : M. Vincent SOULIGNAC

M. SOULIGNAC.- La deuxième délibération concerne aussi des travaux à réaliser par le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz (SIEG). C'est une mise en conformité des commandes d'éclairage public sur l'ensemble de la commune d'Aubière.

Il faut savoir qu'il y aura 40 zones éclairées et qu'il va y avoir la mise en place d'une horloge astronomique qui va commander l'éclairage. Cela va générer une économie de 6 à 10 % de la consommation électrique totale. Cette mise aux normes s'impose évidemment, mais elle va générer par elle-même une économie, sachant que le coût de la consommation de l'éclairage est de l'ordre de 100 000 €.

Elle permettra aussi de diminuer le nombre d'abonnements parce qu'il y aura reconfiguration des zones.

Par ailleurs, comme nous avons des types d'éclairage qui demandent beaucoup moins de puissance, nous pourrons aussi, une fois que ces travaux auront été faits, voir avec EDF pour renégocier la puissance souscrite et faire une économie non pas en consommation mais en abonnement. Si, un jour, nous souhaitons arrêter l'éclairage la nuit, il faudra de toute façon passer par cette mise en conformité.

Les travaux s'élèvent à 93 000 € hors taxe. Le SIEG prend en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 60 % du montant hors taxe, en demandant à la commune un fonds de recours égal à 40 %, soit 37 200 €.

Il est demandé de fixer la participation de la commune à 37 200 € et d'autoriser M. le Maire à verser cette somme.

Y a-t-il des commentaires sur cette délibération ? (*Néant*)

Je passe au vote.

- Qui est contre ? (*Néant*)
- Qui s'abstient ? (*Néant*)

La délibération n° 20 est adoptée à l'unanimité.

11. Délibération n°21-04-2013 : Aménagement des rues Casati / Fernand Forest / Amandiers

Rapporteur : M. Vincent SOULIGNAC

M. SOULIGNAC.- Je ne crois pas que ce soit une délibération avec vote. C'est pour dire l'entreprise qui a été retenue sur l'aménagement des rues Casati, Fernand Forest et Amandiers.

Il y a eu un appel d'offres. Dans cet appel d'offres, il y a eu plusieurs soumissions, une comparaison des offres suivant des critères quantitatifs et qualitatifs, sur le délai, le montant de l'offre financière et la qualité de l'offre technique. Tout cela a permis de faire une comparaison, une notation, et nous avons retenu ce qu'on peut appeler le « mieux disant », qui est l'entreprise Renon, pour un montant hors taxe de 224 635,90 €. Il va faire tous les travaux que nous avons identifiés tout à l'heure sur la carte rue Fernand Forest, Casati et Amandiers.

Mme BOURCHEIX.- Il faut voter.

M. SOULIGNAC.- Je ne savais pas.

Y a-t-il des commentaires ? (*Néant*)

- Qui est contre ? (*Néant*)
- Qui s'abstient ? (*Néant*)

La délibération n° 21 est adoptée à l'unanimité.

12. Délibération n°22-04-2013 : Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) : partenariat commune

Rapporteur : M. Vincent SOULIGNAC

M. SOULIGNAC.- Nous passons sur une autre délibération qui concerne une convention. C'est une convention type qui est prise dans toutes les communes de l'agglomération clermontoise et qui est un partenariat avec la SAFER. La SAFER est au monde rural ce qu'est l'EPF-SMAF au monde urbain. Il se trouve que nous avons encore, dans la commune d'Aubière, quelques parcelles qu'on pourrait qualifier d'agricoles, c'est-à-dire au sud de la commune d'Aubière, entre la quatre voies et le Puy d'Aubière jusqu'à l'avenue du Roussillon.

Par ce partenariat qui se fait dans le cadre de Clermont Communauté, l'idée est de trouver un partenariat pour différents types de travaux. Dans les travaux, il peut y avoir la veille foncière – c'est ce qui nous intéresse le plus tout de suite, j'y reviendrai tout à l'heure – l'enquête et la décision de préempter. C'est un élément intéressant parce qu'on peut préempter actuellement sur toutes les parcelles urbaines, c'est-à-dire toutes les parcelles qui sont construites, qui ne sont pas en zone naturelle, et sur toutes les parcelles de l'espace naturel sensible, c'est-à-dire le Puy d'Aubière, qui a été classé dans l'espace naturel sensible par le Conseil Général. Il est possible de préempter par l'intermédiaire de l'EPF-SMAF.

Là, nous pourrions préempter aussi par l'intermédiaire de la SAFER, sachant que le fonctionnement de la SAFER est de privilégier l'installation des agriculteurs. Du coup, ce sont eux qui ont le dernier mot, mais si nous préemptons, ils étudieront notre demande, si elle est justifiée, pour quelle raison, sachant qu'on est quand même en zone périurbaine donc on peut penser que l'installation des agriculteurs est une moindre préoccupation pour la SAFER que dans des secteurs plus agricoles.

Les autres éléments sont de lutter contre la spéculation foncière, réaliser des études agricoles et foncières, des prospections et des négociations foncières ainsi que la gestion temporaire du patrimoine foncier de la collectivité, c'est-à-dire qu'ils peuvent stocker des biens, comme le fait d'ailleurs l'EPF-SMAF.

Dans cette convention, tous ces éléments sont décrits, ainsi que leur volet financier, c'est-à-dire le montant financier qui est contractualisé par cette convention. Cela nous engage tout de suite sur une chose, à savoir une fiche opérationnelle, la fiche Vigifoncier, qui assure une veille foncière, une connaissance du marché foncier sur les parcelles que j'ai décrites tout à l'heure, sur les parcelles qui sont au sud de la commune d'Aubières. Cette veille a un coût annuel de 125 € qui est pris en charge par Clermont Communauté.

Voilà les éléments pour cette délibération. Il y en a une qui va préciser après cette convention cadre par un avenant.

J'ai essayé de faire bref. C'est un document qui fait 20 pages. Avez-vous des commentaires ? (*Néant*)

Nous allons passer au vote.

- Qui s'oppose ? (*Néant*)
- Qui s'abstient ? (*Néant*)

Merci.

La délibération n° 22 est adoptée à l'unanimité.

13. Délibération n°23-04-2013 : Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) : avenant convention cadre

Rapporteur : M. Vincent SOULIGNAC

M. SOULIGNAC.- Je vais vous présenter un schéma parce que cela concerne un schéma pour lequel nous avons fait intervenir la SAFER, mais c'était déjà dans les tuyaux avant la signature de la convention.

(Projection de document)

On est ici, sur la quatre voies. Ici, vous avez le Puy d'Aubières, le centre-ville, le quartier des Gravins. C'est pour vous situer un peu le projet, qui est un projet viticole mais pas uniquement. C'est également un projet de chantier d'insertion. Je m'en expliquerai tout à l'heure.

Ici, vous avez ce qui a été classé en ENS (Espace Naturel Sensible). Avec le Conseil Général, nous allons gérer ce patrimoine. Il faut savoir qu'un plan de gestion quinquennal a été voté à l'unanimité au Conseil Général mardi dernier. Il va proposer sur cinq ans un plan de gestion avec un financement qui se fait sur la base des taxes de séjour que nous avons sur les hôtels. La moitié de ces taxes de séjour va alimenter un budget de l'ordre de 50 000 € par an. Cela permettra d'avoir une maîtrise de cet espace foncier avec des projets pour favoriser la biodiversité mais aussi la connaissance du milieu, la réalisation de sentiers de découverte, etc.

Ce qui est en jaune fait partie de l'ENS. Ce qui est ici n'en fait pas partie. Ce qui est en jaune et rayé est le secteur d'Appellation d'Origine Protégée (AOP) qui a défini que ce secteur était de nature viticole. Cela s'est fait assez récemment, en 2009. Il s'avère que les activités viticoles ne sont malheureusement pas compatibles avec les activités ENS. On considère que les activités agricoles ne sont pas compatibles avec les activités de défense de l'environnement. C'est dommage parce qu'il y a des solutions pour concilier les deux, mais c'est comme cela.

Du coup, nous avons proposé de séparer une partie de la zone AOP du secteur ENS, ce qui fait que ce secteur n'est pas dans l'Espace Naturel Sensible. Nous avons demandé à la SAFER de faire une prospection sur ce secteur pour acheter les parcelles parce que la difficulté est la maîtrise foncière.

Quel est le rapport avec le chantier d'insertion validé après ? Il suffirait d'avoir 2 ha et de développer un chantier d'insertion qui reposerait sur des activités de type agricole, sur des activités comprises dans le plan de gestion sur l'Espace Naturel Sensible et sur des activités de génie civil sur des caves dont nous avons fait l'acquisition.

Pour prospecter et acheter ces 2 ou 3 ha, le diagnostic foncier a identifié un secteur de 6 ha. Nous n'avons pas besoin d'acheter les 6 ha ; 2 ha suffisent. Maintenant, il faut lancer la phase opérationnelle d'acquisition foncière et nous sommes bien dans le cadre de la convention cadre. Nous faisons un avenant à cette convention. Heureusement, nous avons fait cet avenant avant la convention générale parce qu'il s'avère que les tarifs sont bien meilleurs que ceux de la convention cadre. En effet, nous avons des taux de stockage de 3,5 % au lieu de 6,6 % et, par ailleurs, des frais par parcelle qui sont de 150 €, ce qui est bien moins que ce qui est proposé dans la convention cadre. L'idée est d'avoir les promesses de vente et l'acquisition.

La collectivité s'engage également à verser à la SAFER un quart du capital restant dû pour les 2 ha. Il y a un stockage sur cinq ans. La première année, on paye les intérêts ; l'année suivante, on paye le capital et une partie des intérêts qui restent dus.

Y a-t-il des commentaires sur cette délibération qui est un avenant à la convention cadre ? J'ai été un peu long, même s'il n'y avait qu'une page.

M. ROCHE.- C'est l'Appellation Contrôlée de quoi ?

M. SOULIGNAC.- De la vigne, du vin. C'est côte d'Auvergne.

Nous passons au vote.

- Qui s'oppose ? (*Néant*)
- Qui s'abstient ? (*Néant*)

La délibération n° 23 est adoptée à l'unanimité.

14. Délibération n°24-04-2013 : Régularisation foncière, rue des Gravins

Rapporteur : M. Vincent SOULIGNAC

M. SOULIGNAC.- Un certain nombre de travaux ont été faits rue des Gravins. Le problème posé est celui de l'alignement. Quand on est sur la rue des Gravins, avant le carrefour au croisement de la rue René Cassin et de la rue du Gamay, on a un trottoir qui n'aboutit pas. L'idée est de permettre l'acquisition du foncier qui permet de réaliser ce trottoir. Nous avons une opportunité avec un particulier qui nous propose d'acquérir le bout de sa parcelle qui permet de faire le trottoir. Cela représente 107 m². Cela a été évalué par les domaines pour un montant de 12 000 €. Il y a par ailleurs des travaux à réaliser pour le mur de soutènement, sachant qu'il fera moins de 2 m.

L'idée est d'autoriser à acquérir cette parcelle de 107 m² pour un montant de 12 000 €, d'engager les travaux nécessaires à la réalisation de ce mur de soutènement et d'autoriser le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à cette affaire.

Y a-t-il des commentaires sur cette délibération ? *(Néant)*

Nous allons passer au vote.

- Qui s'oppose ? *(Néant)*
- Qui s'abstient ? *(Néant)*

La délibération n° 24 est adoptée à l'unanimité.

15. Délibération n°25-04-2013 : Espace Naturel Sensible : droit de préemption

Rapporteur : M. Vincent SOULIGNAC

M. SOULIGNAC.- Nous passons à une dernière délibération assez technique qui porte justement sur l'Espace Naturel Sensible et sur la gestion du droit de préemption.

Vous savez que quand nous avons fait valider le Puy d'Aubière en Espace Naturel Sensible par le Conseil Général, c'est le Conseil Général qui avait le droit de préemption. Comme c'est un Espace Naturel Sensible local, il avait trouvé pertinent de retransférer son droit de préemption. Il s'avère que ce n'est pas la bonne procédure donc nous faisons une délibération qui annule et remplace la délibération précédente. Elle prévoit que le droit de préemption du Conseil Général va être transféré directement à l'EPF-SMAF, ce qui sera beaucoup plus simple en termes de procédure et de démarche. Cela veut dire que nous serons informés régulièrement de ce qui se passe sur ce Puy d'Aubière, sachant qu'il ne se passe pas grand-chose, c'est-à-dire qu'il n'y a pratiquement pas de transaction foncière.

Y a-t-il des commentaires ? *(Néant)*

Nous allons passer au vote.

- Qui s'oppose ? *(Néant)*
- Qui s'abstient ? *(Néant)*

La délibération n° 25 est adoptée à l'unanimité.

C - INFORMATIONS SUIVIES D'UNE DELIBERATION SANS VOTE

16. Délibération sans vote n°02-04-2013 : Marchés de services, de travaux et de fournitures au 31.12.12

Rapporteur : M. Laurent GILLIET

M. GILLIET.- C'est une information sur les marchés publics qui sont en cours au 31 décembre de l'exercice passé. Je ne vais pas vous énumérer la totalité des marchés parce que ce serait un peu fastidieux. Ils se déclinent en trois types de marchés : marché de services, marché de travaux et marché de fournitures. Pour chacun de ces marchés, nous indiquons au 31 décembre 2012 le solde de la consommation des enveloppes afin de rendre transparente cette information.

Il y a une liste à la Prévert que je ne vais pas vous citer. Je suis désolé pour les gens qui sont dans la salle, je n'ai pas d'éléments à vous présenter. Sachez toutefois que les montants correspondent aux différents investissements que nous avons lancés, aux biens, aux différents services nécessaires pour que fonctionne la vie communale.

Y a-t-il des observations ou commentaires sur ces marchés ? (*Néant*)

Je vous remercie.

17. Délibération sans vote n°03-04-2013 : Construction d'une salle partagée

Rapporteur : M. Laurent GILLIET

M. GILLIET.- Vous savez que le projet de salle partagée a démarré. Elle se situe juste à côté de la Ligue de tennis, en dessous des Cézeaux. La délibération vise à indiquer la décision prise par la Commission d'appel d'offres concernant les entreprises qui ont été retenues suivant les différents lots. Je peux vous les citer rapidement si vous voulez.

Le lot 1 concernait les terrassements. C'est Colas qui a remporté le marché pour un montant de 132 000 €.

Ensuite, il y avait une partie gros œuvre. C'est la SARL EG2B à Cournon qui a remporté le marché.

Pour les charpentes bois, c'est la SARL Alain FAUGERE, à Issoire, qui a remporté le marché pour 83 000 €.

Pour la couverture bac acier, il s'agit de la SNE Couvradoles, à Cébazat, pour 24 000 €.

Pour ce qui est des menuiseries extérieures, c'est la société Christian PERRET, basée à La Roche Blanche, qui a remporté le marché pour un montant de 61 000 €.

En matière de menuiseries intérieures, c'est Ferreyrolles qui a remporté le marché pour 76 000 €. Ils sont basés à Clermont.

Coutarel a remporté le marché plâtrerie, faux plafonds, peinture pour 34 000 €. Ils sont basés à Romagnat.

En matière de carrelage et faïence, c'est la SAS Gaille, qui est à Riom, qui a remporté le marché pour 17 000 €.

Pour plomberie, sanitaire, chauffage, régulation, VMC, c'est Celium Energie Centre, basé à Clermont, qui a remporté le marché pour 84 000 €.

En matière d'électricité, c'est la société Tyliniski, qui est basée à Saint-Flour, qui a remporté le marché pour 53 000 €.

Voilà l'ensemble de ces informations. Il n'y a pas de vote. Y a-t-il des questions ?

Mme GUYOT-BERNI.- Peux-tu donner le montant de l'addition ?

M. GILLIET.- Je ne l'ai pas ici. De mémoire, on est aux environs de 600 000 €.

M. ROCHE.- 560 000 €.

M. GILLIET.- S'il n'y a pas d'autre question, je redonne le micro au Maire.

M. LE MAIRE.- Les délibérations ont toutes été présentées. Avant de passer la parole à la salle, comme je l'ai précisé tout à l'heure, j'ai deux informations à vous faire.

C - INFORMATIONS DONNEES PAR M. LE MAIRE

La première concerne la police. Je voulais vous faire part de la rencontre que j'ai eue le 5 avril avec le nouveau Directeur départemental de la sécurité publique, M. FERNANDEZ. Je lui ai rappelé l'engagement d'un de ses prédécesseurs qui était en poste en 2009 et qui nous avait dit qu'il maintenait le bureau de police où il était, sur la place des Ramacles. On avait pu installer la police municipale tout en maintenant le bureau de police. Ce bureau de police nationale devait recueillir les plaintes des usagers aubiérois. Pour les Aubiéris qui ne pouvaient pas se déplacer à Clermont-Ferrand, rue des Liondards à Saint-Jacques ou à Pélissier, qui est maintenant avenue de la République, la police nationale devait pouvoir, à partir de ce bureau, convoquer les personnes âgées ou à mobilité réduite.

Le prédécesseur de M. FERNANDEZ nous avait assurés à l'époque, en 2009, qu'il mettrait en place un GSP (Groupement de Sécurité de Proximité) et qu'il y aurait des réunions régulières d'information entre la police nationale et la police municipale, ce qui n'est pas toujours le cas. Sachez par exemple, chers collègues et Mesdames Messieurs, que le Maire apprend quelques fois dans la presse des choses qui se passent. La police nationale me dit qu'elle ne peut pas tout nous dire. Par exemple, quand il y a eu le braquage à Auchan, nous l'avons appris par la presse. La police municipale, qui était sur place, aurait pu se déplacer à Auchan pour aider la police nationale dans ses investigations.

Tout cela pour vous dire que j'ai rappelé à M. FERNANDEZ qu'un certain nombre d'engagements pris par son prédécesseur n'ont pas été tenus, que nous avons été trompés. En particulier, depuis 2009, contrairement aux engagements pris par l'Etat, nous n'avons jamais eu de permanence de la police nationale dans les locaux. Nous avons eu très peu de circulation du GSP, qui devait fonctionner de 7 h à 22 h sur les communes d'Aubière, Beaumont et Romagnat. Selon les dires de notre police municipale, il a un peu fonctionné.

En revanche, les réunions les deux polices n'ont pas trop mal fonctionné, en particulier dans la dernière période, depuis un an ou deux. Ce qui est positif aussi est que le nouveau Directeur départemental s'est engagé à ce que les rencontres entre les deux polices se fassent très régulièrement, surtout les échanges d'information.

Je voudrais terminer sur la police pour vous dire que nous sommes en cours de recrutement d'un policier en remplacement d'un policier qui est muté à partir de lundi à Toulon-sur-Allier.

La deuxième information que je tenais à donner au Conseil Municipal concerne l'histoire d'un boulanger qui veut s'installer à l'angle de la rue Champvoisin et de la rue Pasteur. Voyez-vous où c'est ? C'est l'ancien local qu'avait utilisé à un moment un brocanteur, en particulier le dimanche. Un permis de construire avait été déposé. Les règles du Code de l'urbanisme et de la construction ont été à peu près respectées, sauf que nous avons eu des soucis par rapport à la sécurité.

Nous avons initié une étude de trafic par la société qui a fait l'étude sur le secteur Auchan. Nous avons les chiffres – je ne les ai pas ici, mais s'ils vous intéressent, nous pourrions vous les communiquer – des milliers de voitures qui descendent de l'avenue Jean Noëllet et qui tournent sur l'avenue Champvoisin, de ceux qui arrivent de l'ex CRS et de ceux qui descendent de l'avenue Pasteur. On avait bien dit qu'il y avait qu'un seul accès pour accéder à cette future boulangerie, à savoir par la descente de la rue Pasteur, vers Casati.

Nous avons refusé le permis de construire et l'année dernière, le tribunal administratif saisi par ce boulanger lui a donné raison. Nous avons voulu poursuivre et la Cour d'Appel vient de confirmer que nous avons perdu dans cette affaire. Nous respectons bien entendu la décision de justice, mais je tenais à vous dire que je suis quand même inquiet parce que cela va être compliqué dans ce secteur accidentogène. Je vous rappelle qu'il y a déjà eu un mort il y a une dizaine d'années au carrefour, à l'entrée de la rue du 4 septembre.

Je tenais à vous faire part de cette information qui est toute récente puisque nous avons eu connaissance de l'arrêt de la Cour administrative d'appel il y a quelques jours.

Concernant les panneaux Auchan, comme l'adjointe me le souffle, j'ai eu beaucoup de remontées par des mails, des coups de téléphone et lors des rencontres avec des Aubiérais sur le marché ou dans la rue. Beaucoup de gens m'ont dit : « Qui commande à Aubière ? La direction d'Auchan ou le Maire ? » Il n'y a pas de bras de fer entre les deux. Nous avons plutôt de bonnes relations avec M. SIMONNOT d'Auchan.

Je rappelle que le *Drive* a été implanté sur un espace privé qui appartient à Auchan. Nous avons fait au moins une dizaine de réunions – je parle sous le contrôle du Directeur des services techniques – avec Auchan depuis quatre ans pour demander à ce que l'implantation de ce *Drive* se fasse le plus loin possible de l'avenue du Roussillon, ce qui a été le cas. Comme je l'ai dit sous forme de boutade au Directeur d'Auchan : « On souhaite rentrer dans Aubière et pas dans Auchan », avec tout le respect que j'ai pour les employeurs et les commerces d'Aubière.

Cela dit, nous avons été surpris de voir s'implanter un beau jour les deux panneaux LED. Ils ont été implantés sans aucune autorisation municipale. C'est la raison pour laquelle nous avons mis en œuvre cette procédure, avec mise en demeure, 7 500 € d'amende s'ils ne les enlevaient pas et 200 € par jour d'astreinte. Le Directeur d'Auchan s'est exécuté, sauf que l'entreprise qui travaillait pour lui n'avait pas demandé la protection des fils EDF et il n'a pu faire démonter qu'un panneau parce qu'un cadre EDF est passé à ce moment, paraît-il. La demande a été faite à EDF pour protéger le fil qui est au-dessus pour enlever le deuxième panneau.

Nous avons la maîtrise de cette affaire. Il n'y a pas de problème particulier avec Auchan, si ce n'est que nous faisons respecter la réglementation dans ce domaine.

Les adjoints ont-ils d'autres informations à donner ? (*Néant*)

Je considère que le Conseil Municipal est terminé et je passe la parole au public.

La séance est levée à 19 h 30.